Image not found or type unknown

discrimination ou harcèlement au travail

Par **job01**, le **16/04/2009** à **18:41**

Bonjour,

J'occupe depuis Avril 2008 un poste dans une entreprise en CDD. Je rencontre depuis peu des problèmes avec mon directeur financier.En effet, j'ai subi 2 convocations de sa part dans la même semaine pour me reprocher le retard de paiement de factures. Or il s'avère que depuis mon arrivée à ce poste je pratique la même méthode que mes collègues et du jour au lendemain on me reproche ces faits à moi personnellement et non à mes autres collègues. Ces convocations ont eu lieu à la dernière semaine de Février.
De nouveau j'ai été convoquée le 15 Avril pour le motif que je m'estimait victime de discrimination suite au remerciement par mail de mon directeur concernant l'aboutissement d'un travail dont j'ai participé activement mais le mail ne m'a pas été adressé à moi!!!!! DE plus, lors de cet entretien il a été fait référence à mon jeune âge:"cela vous ne pouvez pas le comprendre, on va mettre ça sur le compte de votre jeune âge".
Est ce que ces convocations répétées peuvent être considérées comme du harcèlement moral et est ce que la référence à mon âge peut etre considéré comme de la discriminination?

Merci beaucoup pour votre réponse je suis désespérée

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés